


MAIRIE DE TONNERRE	Compte-rendu du 27/11/2025	
	Commissions n°2 en charge de la promotion des activités économiques, commerciales et touristiques et de la communication	

Elu(e) en charge : Chantal PRIEUR		Rédacteur : Luc GUYARD	
Date : 27/11/2025 Heure de début : 17h30 Heure de fin : 18h30	Présents : Chantal PRIEUR Dominique AGUILAR Nicole ELBACHIR Jeanine CALCIO GAUDINO Guy ROY Michel DROUVILLE Jean-François FICHOT Jocelyne PION	Jean-Claude CASTIGLIONI Laurent LETRILLARD <u>Excusés :</u> Gilles BARJOU Sylviane TOULON Baya BAILICHE Bernard CLEMENT	Sophie DUFIT Marie-Laure BOIZOT Emilie ORGEL Philippe GERTNER <u>Agents non présents :</u> Xavier GUINOT Catherine COULON

ORDRE DU JOUR

COMMERCES

1. Animations de Noël
2. Dérogations au repos dominical
3. Tarifs du marché
4. Election des représentants des commerçants du marché

CAMPING

5. Tarifications 2026
6. Procédure régie intéressée camping
7. Location d'un emplacement pendant 8 mois - Eiffage

CULTURE


8. Tarifs cinéma-théâtre 2026

COMPTE-RENDU

COMMERCES

1. Animations de Noël



MAIRIE DE TONNERRE	Compte-rendu du 27/11/2025	
	Commissions n°2 en charge de la promotion des activités économiques, commerciales et touristiques et de la communication	

<p>13 DÉCEMBRE</p> <p>9h Un Noël du Tonnerre MARCHÉS ET ANIMATIONS Place Marguerite de Bourgogne, Halle Daret, Hôtel de Ville et Square Anne Sylvestre</p> <p>20h</p> <p>17 DÉCEMBRE</p> <p>17h La petite fanfare de Noël CINÉMA-THÉÂTRE Cin'espègle (dès 3 ans)</p>  <p>20 DÉCEMBRE</p> <p>16h30 Spéciale « Rosie Rose Baby » Pour les bébés ESPACE MARLAND Proposé par la médiathèque</p>  <p>18h</p> <p>21 DÉCEMBRE</p> <p>17h La petite fanfare de Noël CINÉMA-THÉÂTRE Cin'espègle (dès 3 ans) + animation</p>  <p>22 DÉCEMBRE</p> <p>« Le grand Noël de Marland » ESPACE MARLAND Ouvert à tous, petits et grands, sur inscription au 03 86 55 03 71 Ateliers de création, grand jeu et goûter proposés par le Trait d'Union, en partenariat avec le Fratembibus.</p> <p>14h Création de décorations de Noël PAR L'ÉQUIPE DU TRAIT D'UNION Cuisine par les bénévoles du Fratembibus. Nous attendons leur proposition de recette. Maquillage artistique par Camido en Fête.</p> <p>16h Grand jeu Dessiné c'est gagné et Mimes (thème : fêtes de fin d'année).</p> <p>16h30 Goûter partagé Les horaires sont donnés à titre indicatif ; nous ajusterons le déroulement de l'après-midi en fonction du nombre de personnes accueillies.</p>	<p>23 DÉCEMBRE</p> <p>15h30 Mission Père Noël CINÉMA-THÉÂTRE dès 6 ans</p>  <p>26 DÉCEMBRE</p> <p>15h30 Panique à Noël CINÉMA-THÉÂTRE dès 6 ans</p>  <p>27 DÉCEMBRE</p> <p>15h30</p>  <p>Spéciale « BEFANA » ESPACE MARLAND Pour les enfants proposé par la médiathèque</p>  <p>Extrait</p> <p>17h Premières neiges CINÉMA-THÉÂTRE + animation</p>  <p>30 DÉCEMBRE</p> <p>15h30 Panique à Noël CINÉMA-THÉÂTRE dès 6 ans</p>  <p>31 DÉCEMBRE</p> <p>16h45 Premières neiges CINÉMA-THÉÂTRE + animation</p>  <p>2 JANVIER</p> <p>15h30 Mission Père Noël CINÉMA-THÉÂTRE dès 6 ans</p> 
--	---


Avis Commission : Favorable Non favorable

2. Dérogations au repos dominical

Demandes reçues : Leclerc, Super U, en attente Takko, Chaussea et Action

Catégorie	Dimanches dérogés
Commerces de détails alimentaires	29/11 6-13-20-27/12
Commerces de détails non alimentaires, habillements, chaussure, maroquinerie	4-11-18-25/10 1-8-15-22-29/11 6-12-20/12

Communication de l'arrêté à :

MAIRIE DE TONNERRE	Compte-rendu du 27/11/2025	
	Commissions n°2 en charge de la promotion des activités économiques, commerciales et touristiques et de la communication	

- DIRECCTE
- Syndicats
- CCLTB
- Demandeurs

Voir projet de délibération joint.

Avis Commission : Favorable Non favorable

3. Tarifs du marché

Voir projet de délibération joint.

Avis Commission : Favorable Non favorable

4. Election des représentants des commerçants

L'élection des représentants des commerçants des marchés a lieu les 26 et 29 novembre 2025. La prise de fonction est prévue pour le 1^{er} janvier 2026. Deux représentants et deux suppléants doivent être élus.

Lors de l'appel à candidature, seules deux ont été déposées : à savoir les actuels représentants des commerçants, Ludovic Goussard et Thomas Bourriquet.

CAMPING

5. Tarifications 2026

Voir projet de délibération joint.

Avis Commission : Favorable Non favorable

6. Procédure régie intéressée camping

La procédure pour la régie intéressée du camping a été lancée le 7 novembre dernier. 6 candidatures ont été déposées (dont une sans suite). Les entretiens avec les candidats ont eu lieu mercredi 26 et jeudi 27 novembre.

Une réponse aux candidats sera apportée début de semaine prochaine après délibération.


Madame Aguilar souhaite avoir accès à l'audit qui a été réalisé. Après renseignement, il s'agit uniquement d'un contrôle de régie qui est un document interne DDFIP/régisseur/ville.

7. Location d'un emplacement - Eiffage

Monsieur Christophe LIOGIER, représentant de l'entreprise Eiffage, a sollicité la mairie afin d'être hébergé avec sa caravane et son véhicule au camping municipal « La Cascade. Les périodes d'occupation sont les suivantes :

- Du 27 novembre au 19 décembre 2025 ;
- DU 05 janvier au 31 mars 2026.

Le montant de cette location s'élève, sur les périodes mentionnées ci-dessus, à 1 064.65 € TTC (hors fluides). La collectivité facturera, en effet, au réel la consommation des fluides effectuée par l'employé sur la période d'utilisation.

MAIRIE DE TONNERRE	Compte-rendu du 27/11/2025	
	Commissions n°2 en charge de la promotion des activités économiques, commerciales et touristiques et de la communication	

Une prolongation est prévue au contrat en cas de prolongement des travaux. En effet, il réalise actuellement l'installation du parc photovoltaïque à Vauplaine.

Avis Commission : Favorable Non favorable

CULTURE

8. Tarifs cinéma-théâtre 2026

Délibération sur les tarifs municipaux 2026 – point n°5

a) Droits d'entrée / Cinéma-Théâtre

i. Cinéma

Tarif plein	7,50
Tarif réduit -14 ans	4,00
Tarif réduit *	6,00
<i>* applicable aux collégiens, lycéens, étudiants, seniors (+65 ans), demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de la carte famille nombreuse, de la carte d'invalidité ou CMI, et le mercredi après-midi pour tous, aux conventions d'entreprise</i>	
Tarif associations conventionnées (Arpent, Tonnerre-Culture)	5,00
Tarif pour les groupes en structure d'accueil / Pass loisirs / Séances Cinéspiègle	4,00
Tarif « Maternelle au Cinéma » et « Ecole et Cinéma » **	2,70
Tarif « Collège et Cinéma » **	2,80
Tarif « Lycée et Cinéma » (Pass Culture autorisé) **	3,00
<i>** ces tarifs sont encadrés par des conventions entre la Région BFC, le Département de l'Yonne, le CNC et l'Académie de Dijon.</i>	
Application du tarif unique fixé nationalement par la Fédération Nationale du Cinéma Français pour l'organisation des trois Fêtes du Cinéma.	
Carte abonnement 10 places – tarif plein	67,50
Carte abonnement 10 places – tarif réduit	54,00


Offre anniversaire : groupe -14 ans (à partir de 10 enfants) : 2 accompagnants invités

ii. Théâtre

Tarif plein	18,00
Tarif réduit -18 ans	15,00
Tarif pour les groupes en structure d'accueil et les scolaires (les places des accompagnants seront gratuites dans la limite de deux accompagnants par groupe/classe)	12,00
Abonnement (6 spectacles)	85,00

a) Autres produits / Cinéma-Théâtre

Bouteille d'eau plate 75 cL / eau gazeuse 50cL / eau aromatisée 50 cL	3,00
Pot Popcorn sucré ou salé	4,00
Grande affiche	6,00
Petite affiche	3,00
Lot de 5 affiches bon état	30,00
Lot de 5 affiches état moyen	20,00
Affiche type PLV (Publicité sur Lieu de Vente en carton) ou Kakemono	10,00
Escape Game par partie	2,00

MAIRIE DE TONNERRE	Compte-rendu du 27/11/2025	
	Commissions n°2 en charge de la promotion des activités économiques, commerciales et touristiques et de la communication	

b) Partenariat / Cinéma-Théâtre

Campagne de spots BFC pour la valorisation des jeunes du territoire : 200,00 € HT pour 2 semaines de programmation, soit 240,00 € TTC

Insertion du logo sur le programme :

Pour 6 mois (tarif HT – 400,00 €)	480,00
Pour 1 an (tarif HT – 600,00 €)	720,00

Insertion du logo de l'entreprise sur l'écran d'accueil :

Pour 6 mois (tarif HT – 500,00 €)	600,00
Pour 1 an (tarif HT – 800,00 €)	960,00

Projection d'un spot publicitaire de l'entreprise avant séance (30 secondes maximum) :

Pour 6 mois (tarif HT – 2 000,00 €)	2 400,00
Pour 1 an (tarif HT – 4 000,00 €)	4 800,00

Offre premium (intégralité des supports de communication) :

Pour 6 mois (tarif HT – 2 500,00 €)	3 000,00
Pour 1 an (tarif HT – 4 200,00 €)	5 040,00

c) Privatisation Cinéma-Théâtre (événements culturels ou conférences sans billetterie)

Privatisation salle une journée (tarif HT – 400,00 €)	480,00
Privatisation salle pour conférence une demi-journée (tarif HT – 220,00 €)	264,00
Création DCP – diffusion de contenus audiovisuels sur l'écran	50,00


Dans le cas d'une privatisation de salle avec projection, il sera en plus appliqué, en plus de la création du DCP, un tarif fixé par le distributeur pour la facturation des droits de diffusion des films.

QUESTIONS DIVERSES

A Tonnerre, le 27/11/2025,

Madame Chantal PRIEUR
Adjointe en charge de la promotion des activités économiques, commerciales et touristiques




MAIRIE DE TONNERRE	Compte-rendu du dépouillement	
	Election des représentants des commerçants – novembre 2025	

Elu(e) en charge : Chantal PRIEUR	Rédacteur : Luc GUYARD
Date : 01/12/2025 Heure de début : 15h30 Heure de fin : 16h	

ORDRE DU JOUR

1. Dépouillement

COMPTE-RENDU

1. Dépouillement

L'élection des représentants des commerçants des marchés a lieu les 26 et 29 novembre 2025. La prise de fonction est prévue pour le 1^{er} janvier 2026. Deux représentants et deux suppléants doivent être élus.

Lors de l'appel à candidature, seules deux ont été déposées : à savoir les actuels représentants des commerçants, Ludovic Goussard et Thomas Bourriquet.

Résultat du dépouillement réalisé le 01 décembre 2025 en présence de madame Chantal Prieur et de monsieur Luc Guyard.

Nombre de votants : 28


Nombre de bulletins dans l'urne : 56

Nombre de votes :

- Monsieur Ludovic Goussard (Boucherie – charcuterie) : 24 (**élu représentant des commerçants**)
- Monsieur Thomas Bourriquet (Les Fromages de Thomas) : 23 (**élu représentant des commerçants**)
- Autres :
 - Lucie Rageot (Les Jardins de Traverseine) : 4 (**élue suppléante**)
 - Bernard Labille (Boucherie) : 2 (**élu suppléant**)
 - Nul : 3

Coordonnées :

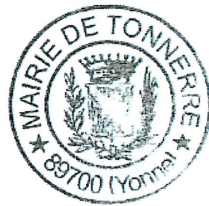
- Monsieur Ludovic Goussard :
 - Enseigne : Boucherie - charcuterie
 - N° de téléphone : 06.07.60.22.14
 - Mail : ludovicgoussard@orange.fr
- Monsieur Thomas Bourriquet :
 - Enseigne : Les Fromages de Thomas

MAIRIE DE TONNERRE	Compte-rendu du dépouillement	
	Election des représentants des commerçants – novembre 2025	

- N° de téléphone : 06.37.24.53.41
- Mail : lesfromagesdethomas@gmail.com

A Tonnerre, le 1/12/2025,

Madame Chantal PRIEUR
Adjointe en charge de la promotion des
activités économiques, commerciales et
touristiques





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2025 / XXX

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents :
Exprimés :

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 4 décembre 2025.

Étaient présents :

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de séance :

Nomenclature @ACTES : Police municipale/ autres actes réglementaires

ATTRACTIVITE

DEROGATION REPOS DOMINICAL 2026

- Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;
- Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21 ;
- Vu les demandes formulées par courriers par certains commerçants de Tonnerre ;
- Vu la délibération n° 95-2025 de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne en date du 24/09/25, qui émet un avis conforme et favorable aux demandes ;
- Vu l'avis favorable émis par la commission en charge de la promotion des activités économiques, commerciales et touristiques et de la communication en date du 27/11/2025 ;
- Vu les avis rendus par les organisations d'employeurs et de salariés intéressées après consultation transmise en date du 02/12/2025 ;
- Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. (Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile) et que la liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire ;
- Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. (A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable) ;
- Considérant que lorsque le dimanche travaillé tombe le jour d'un scrutin national ou local, l'employeur doit prendre toute mesure nécessaire pour permettre aux salariés d'exercer personnellement leur droit de vote

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, , décide	Pour :
	Contre :
	Abstention :

- De donner un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2025 aux dates suivantes :

Catégorie	Dimanches dérogés
Commerces de détails alimentaires	29/11 - 6-13-20-27/12
commerce et de la réparation de l'automobile, du cycle et du motorcycle et des activités connexes, ainsi que du contrôle technique automobile (IDCC 1090)	18/01 15/03– 14/06– 13/09– 11/10
Commerces de détails non alimentaires	4-11-18-25/10 - 1-8-15-22-29/11 - 6-12-20/12
Maisons à succursales de vente au détail d'habillement (IDCC 675)	12 et 19/07 - 29/11 - 6-12-20/12
Détaillants en chaussures (IDCC 733)	29/11 - 6-12-20/12

- De dire que le repos est accordé par roulement dans la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos (cf. III sur les accords interprofessionnels des DIRECCTE). Si le repos dominical est supprimé un dimanche précédant une fête légale, le repos compensateur est donné le jour de cette fête ;
- De préciser que les dates seront définies par un arrêté du Maire.

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2025 / xxx

Nombre de conseillers :
En exercice : 26
Présents :
Exprimés :

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 4 décembre 2025.

Étaient présents :

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de séance :

Nomenclature @CTES : Finances

FINANCES

TARIFS MUNICIPAUX 2026

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles L.2122-1 à L.2122-4 du CG3P ;
- Considérant la nécessité de réviser annuellement les tarifs municipaux ;
- Considérant l'avis favorable émis par la commission en charge des finances et de l'organisation des services publics en date du 2 décembre 2025 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à	, décide	Pour :
		Contre :
		Abstention :

- D'appliquer les tarifs municipaux suivants en 2025 :

Prestations	Prix TTC (€)
A. <u>Droits de place :</u>	
1. <u>Marché couvert</u>	
par case, par marché	2,10/ml
par case, par trimestre	1,70/ml
allée, sans électricité, par marché	1,25/ml
allée, avec électricité, par marché	1,45/ml
allée, sans électricité, par trimestre	0,95/ml
allée, avec électricité, par trimestre	1,10/ml
2. <u>Marché de plein-vent</u>	
emplacement, sans électricité, par marché	1,05/ml
emplacement, avec électricité, par marché	1,20/ml
emplacement, sans électricité, par trimestre	0,85/ml
emplacement, avec électricité, par trimestre	1,00/ml

3. Fêtes foraines et cirque

Moins de 100 m ²	1,20/m ²
De 100 à 200 m ² : base 100	96,80
+ formule : base 100 + coefficient x (nombre de m ² - 100) ; valeur coefficient =	0,35
Plus de 200 m ² : base 200	145,20
+ formule : base 200 + coefficient x (nombre de m ² - 200) ; valeur coefficient =	0,10
Droit de place pour le stationnement des caravanes pour la durée de chaque évènement (forfait comprenant 2 jours avant et 1 jour après la fête)	33,00
Droit de place pour le stationnement des caravanes en dehors des jours compris dans le forfait/jour	4,40
Forfait fluide (eau + électricité)	100

Pour les cirques, les tarifs sont applicables pour une durée de stationnement de 7 jours maximum.

4. Autres activités commerciales

emplacement, sans électricité, par demi-journée	1,05/ml
emplacement, avec électricité, par demi-journée	1,20/ml

ml : mètre linéaire appliqué sur la longueur de vente

5. Occupation du domaine public

échafaudage, dépôts autorisés, emprise de barricades sur le domaine public :

- jusqu'à 15 jours	gratuit
- au-delà, par mois indivisible, le m ²	5,95

terrasse de café avec autorisation permanente, par an, le m² et occupation commerciale sur les trottoirs, étalage

	17,40
--	-------

terrasse temporaire avec autorisation estivale générale et occupation commerciale sur les trottoirs, étalage du 15 avril au 15 octobre par an et par m²

	13,00
--	-------

terrasse temporaire avec autorisation estivale restreinte et occupation commerciale sur les trottoirs, étalage par an et par m²

	4,60
--	------

B. Prestations de services

1. Locations mobilières

Chaise ^{(1) (2)} /unité /24h	0,90
Banc ^{(1) (2)} /unité /24h	2,30
Barrière ⁽²⁾ /unité /24h	3,40
Table-plateau avec tréteaux ^{(1) (2)} /unité /24h	4,40
Table mange-debout ^{(1) (2)} /unité /24h	2,50
Tente pliante (3x3) ⁽²⁾ /unité /24h	20,00
Tente démontable (5x4) ^{(2) (5)} / 24h	30,00
Tente démontable (5x12) ^{(2) (5)} / 24h	100,00
Podium roulant avec montage /unité /24h associations ⁽⁴⁾	100,00
Podium roulant avec montage /unité /24h associations extérieures et entreprises ⁽⁴⁾	300,00
Grille exposition /unité	2,00
Tente tubulaire /unité	40,00
Praticables ^{(1) (2)} / m ² / 24 heures	2,75
Coût horaire de la main d'œuvre ⁽³⁾	40,00

⁽¹⁾ ces tarifs ne sont pas applicables aux associations de la ville de Tonnerre

⁽²⁾ sans transport

⁽³⁾ les agents des services techniques sont amenés à intervenir pour le compte de tiers en cas d'intérêt général et/ou d'urgence ou en reprise de désordre causé par un tiers.

⁽⁴⁾ Sous couvert du dépôt d'une attestation d'assurance

⁽⁵⁾ obligation de prendre le forfait montage en complément

2. Forfaits

Forfait transport matériel intra-muros par trajet	50,00
---	-------

Forfait transport matériel extérieur (moins de 30 km) par trajet	150,00
Forfait montage	100,00

3. Locations de salles : voir tableau en annexe

PROJET DL

C. Droits d'entrée

1. Médiathèque

adultes domiciliés dans la CCLTB et groupes (FHS, etc...)	11,00
adultes domiciliés hors Communauté de Commune le Tonnerrois en Bourgogne	16,50
scolaires, étudiants et groupes d'enfants (EPMS, etc...)	gratuit

2. Piscine

enfants de moins de 6 ans	gratuit
enfants de 6 à 14 ans du 06/07/26 au 30/08/26 (représentants légaux résidant sur Tonnerre)	gratuit
enfants de 6 à 18 ans – étudiants – chômeurs – pers. en situation de handicap	
Ticket à l'unité	3,00
Carnet de 5 tickets	10,00
adultes et jeunes de plus de 18 ans	
Ticket à l'unité	5,00
Carnet de 5 tickets	17,00
visiteurs (accès tribune uniquement)	2,00
leçons de natation (1/2 heure de cours par groupe maximum de 5 élèves	10,00
Etablissements scolaires, Groupe des Foyers du Centre hospitalier de Tonnerre (CHT), de l'IME Montceaux les Vaudes, et des EPMS de Cheney et des Brions (sauf convention)	6,00
Abonnements	
carte annuelle enfant	90,00
carte annuelle adulte	170,00
Associations et sociétés (location de la piscine pour 1 h 00 d'occupation des bassins)	65,00

Activités (tarif trimestriel)

10 séances d'aquabike de 45 minutes	100,00
10 séances d'aquatraining de 45 minutes	100,00

Activités (tarif à la séance)

Cours Aquabike (la séance)	10,00
Cours Aquatraining (la séance)	10,00

3. Utilisation des courts de tennis

tarif unique, par heure	8,50
-------------------------	------

4. Port de plaisance

Le stationnement avec ou sans fluides est soumis à autorisation.

L'amarrage sans fluide (eau et/ou électricité) est possible sur certains emplacements et gratuit en journée (de 10h00 à 18h00)

(*) CANDIDATURE SOUMISE A RESERVATION ET A VALIDATION PREALABLE

() l'usage de groupe électrogène est interdit**

BATEAUX DE PLAISANCE	TARIF			
	incluant les consommations d'eau et d'électricité (**)			
	NUITEE	SEMAINE	MOIS	ANNEE (*)
moins de 12 mètres	10,00 €	50,00 €	135,00 €	1 080,00 €
de 12 à 14,99 mètres	12,00 €	60,00 €	162,00 €	1 296,00 €
de 15 à 19,99 mètres	15,00 €	75,00 €	202,50 €	1 620,00 €
de 20 à 29,99 mètres	18,00 €	90,00 €	243,00 €	1 944,00 €
à partir de 30 mètres	20,00 €	100,00 €	270,00 €	2 160,00 €

BATEAUX DE PLAISANCE	TARIF
----------------------	-------

	hors consommation d'eau et d'électricité (**)		
	NUITEE	SEMAINE	MOIS
moins de 12 mètres	5,00 €	25,00 €	50,00 €
de 12 à 14,99 mètres	6,00 €	30,00 €	60,00 €
de 15 à 19,99 mètres	7,50 €	37,50 €	75,00 €
de 20 à 29,99 mètres	9,00 €	45,00 €	90,00 €
à partir de 30 mètres	10,00 €	50,00 €	100,00 €

PENICHES HOTELS SUR RESERVATION ET VALIDATION	TARIF incluant les consommations d'eau et d'électricité	
	NUITEE	SEMAINE
moins de 30 mètres	50,00 €	250,00 €
plus de 30 mètres	60,00 €	300,00 €

AUTRES	PAR PERSONNE & PAR JOUR
douche	2,00 €
taxe de séjour	selon tarif communautaire

5. Cinéma-Théâtre

a) Droits d'entrée / Cinéma-Théâtre

i. Cinéma

Tarif plein	7,50
Tarif réduit -14 ans	4,00
Tarif réduit *	6,00

* applicable aux collégiens, lycéens, étudiants, seniors (+65 ans), demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de la carte famille nombreuse, de la carte d'invalidité ou CMI, et le mercredi après-midi pour tous, aux conventions d'entreprise

Tarif associations conventionnées (Arpent, Tonnerre-Culture)	5,00
Tarif pour les groupes en structure d'accueil / Pass loisirs / Séances Cinéspiègle	4,00
Tarif « Maternelle au Cinéma » et « Ecole et Cinéma » **	2,70
Tarif « Collège et Cinéma » **	2,80
Tarif « Lycée et Cinéma » (Pass Culture autorisé) **	3,00

** ces tarifs sont encadrés par des conventions entre la Région BFC, le Département de l'Yonne, le CNC et l'Académie de Dijon.

Application du tarif unique fixé nationalement par la Fédération Nationale du Cinéma Français pour l'organisation des trois Fêtes du Cinéma.

Carte abonnement 10 places – tarif plein	67,50
Carte abonnement 10 places – tarif réduit	54,00

Offre anniversaire : groupe -14 ans (à partir de 10 enfants) : 2 accompagnants invités

ii. Théâtre

Tarif plein	18,00
Tarif réduit -18 ans	15,00
Tarif pour les groupes en structure d'accueil et les scolaires (les places des accompagnants seront gratuites dans la limite de deux accompagnants par groupe/classe)	12,00
Abonnement (6 spectacles)	85,00

a) Autres produits / Cinéma-Théâtre

Bouteille d'eau plate 75 cL / eau gazeuse 50cL / eau aromatisée 50 cL	3,00
Pot de Pop Corn sucré ou salé	4,00
Grande affiche	6,00

Petite affiche	3,00
Lot de 5 affiches bon état	30,00
Lot de 5 affiches état moyen	20,00
Affiche type PLV (Publicité sur Lieu de Vente en carton) ou Kakemono	10,00
Escape Game par partie	2,00

b) Partenariat / Cinéma-Théâtre

Campagne de spots BFC pour la valorisation des jeunes du territoire : 200,00 € HT pour 2 semaines de programmation, soit 240,00 € TTC

Insertion du logo de l'entreprise sur le programme :

Pour 6 mois (tarif HT – 400,00 €)	480,00
Pour 1 an (tarif HT – 600,00 €)	720,00

Insertion du logo de l'entreprise sur l'écran d'accueil :

Pour 6 mois (tarif HT – 500,00 €)	600,00
Pour 1 an (tarif HT – 800,00 €)	960,00

Projection d'un spot publicitaire de l'entreprise avant séance (30 secondes maximum) :

Pour 6 mois (tarif HT – 2 000,00 €)	2 400,00
Pour 1 an (tarif HT – 4 000,00 €)	4 800,00

Offre premium (intégralité des supports de communication)

Pour 6 mois (tarif HT – 2 500,00 €)	3 000,00
Pour 1 an (tarif HT – 4 200,00 €)	5 040,00

c) Privatisation Cinéma-Théâtre (événements culturels ou conférences sans billetterie)

Privatisation salle une journée (tarif HT – 400,00 €)	480,00
Privatisation salle pour conférence une demi-journée (tarif HT – 220,00 €)	264,00
Création DCP – diffusion de contenus audiovisuels sur l'écran	50,00

Dans le cas d'une privatisation de salle avec projection, il sera en plus appliqué, en plus de la création du DCP, un tarif fixé par le distributeur pour la facturation des droits de diffusion des films.

6. Camping

Tous les tarifs sont TTC et hors taxes de séjour.

Toute location d'emplacement comprend l'accès au camping, le stationnement du véhicule sur l'emplacement, l'accès aux sanitaires et aux équipements.

Toute location de locatif comprend la consommation d'eau et d'électricité, ainsi que l'accès aux équipements.

BS : Basse saison : du 10/04/2026 jusqu'au 30/06/2026 inclus et du 01/09/2026 au 07/10/2025 inclus

HS : Haute saison : 01/07/2026 au 31/08/2026

EMPLACEMENTS NUS	TARIFS 2025	
	BS	HS
Tarif par nuitée et par personne		
Adulte et enfant de plus de 10 ans	4.00 €	4,50 €
Enfant de 10 ans et moins	2,00 €	2,50 €
Emplacement tentes (maximum 6 personnes)	4,00 €	4,50 €
Emplacement 1 camping-car, soit une caravane + 1 véhicule	7.00 €	7,50 €
Tente supplémentaire (au-delà de la 6ème personne)	3,00 €	3,50 €

Véhicule supplémentaire (auto ou moto)	2,00 €	2,50 €
Branchement électrique	5,50 €	6,00 €
Garage mort	5.00 €	10.00 €
Invité	2,50 €	2,50 €
Bloc sanitaire – utilisateur extérieur douche	-	-
Bloc sanitaire – utilisateur extérieur WC	-	-
Animal	1,50 €	2,00 €
Lave-linge	6,00 €	6,00 €
Sèche-linge	4,00 €	4,00 €
Service Camping-car sans nuitée	6.00 €	6.00 €
FORFAIT CAMPING-CAR/CARAVANING ①	TARIFS 2025	
Forfait 2 adultes + 1 emplacement + 1 branchement électrique	BS	HS
1 ^{ère} nuit	18.50 €	20,50 €
2 ^{ème} nuit à la 7 ^{ème} nuit (€/nuit)	17,50 €	19,50 €
1 Semaine = calcul sur 7ers jours	125,00 €	139,50 €
8 ^{ème} nuit et au-delà (€/nuit)	15,00 €	17,00 €
MOBIL HOMES - 4 personnes ②	BS	HS
1 ^{ère} nuit	70,00 €	80,00 €
2 ^{ème} nuit	65,00 €	75,00 €
3 ^{ème} à la 7 ^{ème} nuit (€/nuit)	60,00 €	70,00 €
1 Semaine = calcul sur 7 jours	435,00 €	505,00 €
8 ^{ème} nuit et au-delà (€/nuit)	50,00 €	60,00 €
Caution	200,00 €	200,00 €
Forfait ménage	50,00 €	50,00 €
COCO SWEET - 4 personnes ②	BS	HS
1 ^{ère} nuit	55,00 €	65,00 €
2 ^{ème} nuit	50,00 €	60,00 €
3 ^{ème} à la 7 ^{ème} nuit (€/nuit)	45,00 €	55,00 €
1 Semaine = calcul sur 7 jours	330,00 €	400,00 €
8 ^{ème} nuit et au-delà (€/nuit)	40,00 €	45,00 €
Caution	100,00 €	100,00 €
Forfait ménage	50,00 €	50,00 €
TENTES LODGES - 2 personnes ②	BS	HS
1 ^{ère} nuit	26,00 €	30,00 €
2 ^{ème} nuit	25,00 €	28,00 €
3 ^{ème} à la 7 ^{ème} nuit (€/nuit)	24,00 €	26,00 €
1 Semaine = calcul sur 7 jours	171,00 €	188,00 €
8 ^{ème} nuit et au-delà (€/nuit)	22,00 €	24,00 €
Caution	50,00 €	50,00 €
Forfait ménage	25,00 €	25,00 €
EQUIPEMENTS DIVERS	Tarif unique	
Kit draps de lit double (pour la durée du séjour)	8,00 €	
Kit draps de lit simple (pour la durée du séjour)	6,00 €	
Equipement bébé par nuitée	3,00 €	

① La location comprend l'accès au camping, le stationnement du véhicule, l'accès aux sanitaires et aux équipements.

② La location comprend la consommation d'eau et d'électricité, ainsi que l'accès aux équipements.

Haute saison : pas de possibilité de réservation pour 1 nuit pour les mobil-homes ou le Coco sweet.

7. Académie de Musique

Année 2025	Stagiaires domiciliés en dehors de l'Yonne	Stagiaires icaunais
Pension complète	510 €	420 €
Demi-pension	450 €	355 €

Réduction de 20 % à partir de la deuxième inscription d'un même foyer (quand il y a à la fois application de tarifs pension complète et demi-pension, la réduction s'applique sur le tarif le plus faible).

Boissons 1,00 € l'unité.

D. Produits domaniaux

a) Droit de concession dans les cimetières

Cimetière Notre-Dame :

2025	enfants : 1 m ²	adultes : 2 m ²
cinquantenaire	252,00 €	498,00 €
trentenaire	150,00 €	300,00 €
temporaire	81,00 €	150,00 €

Autre cimetière :

2025	enfants 1 m ²	adultes 2 m ²	caveaux cinéraires 0,50 m ²	cases en columbarium
cinquantenaire	309,00 €	621,00 €	621,00 €	954,00 €
trentenaire	183,00 €	372,00 €	372,00 €	372,00 €
temporaire	102,00 €	183,00 €	183,00 €	183,00 €

Droit fixe 1^{ère} concession familiale 393,00
vacation funéraire 24,00

b) Participation aux dépenses de fonctionnement pour l'occupation de salles communales (Associations ou particuliers, hors établissements publics ou collectivités territoriales)

Exposition dans salle municipale :

Forfait hebdomadaire pour la participation des exposants par exposition sans gardiennage 20,00

Part sur la vente d'œuvres des artistes exposants dans les salles municipales 20%

c) Affouages

Prix du stère de bois 6 €

8. Autres produits

Communication de la liste électorale (support papier) 70,00

Photocopies (associations disposant d'un numéro de code) :

noir et blanc / copie 0,17

couleur / copie 0,61

Affiches de la ville de Tonnerre 22,50

Annonces dans le Bulletin municipal :

2025	Pour 1 insertion	Pour 2 insertions	Pour 3 insertions	Pour 4 insertions
1/8 page	85 €	160 €	240 €	300 €
1/4 page	120 €	230 €	340 €	450 €
1/2 page	280 €	510 €	800 €	1 000 €

Pour extrait conforme,
Le maire
Cédric CLECH

PROJET DL

Tableau des salles

PROJET DL

ANNEXE 1 : LOCATION DE SALLE

Location de salle du lundi au vendredi à partir du 1er janvier 2026

Tarif par jour dans la limite de 24h		Grande salle Marland		Cuisine Marland	Salles de réunion (Marland) (par salle)**		Espace polyvalent des Prés-Hauts		Marché couvert
		demi journée	journée	journée	demi journée	journée	demi journée	journée	journée
		Tarif normal		420,00	115,00				105,00
Tarif Tonnerrois (habitants de Tonnerre) *		210,00	115,00				80,00		
Tarif association de Tonnerre : manifestation payante		160,00	115,00				80,00	275,00	
Tarif association de Tonnerre : manifestation gratuite : sans paiement des entrées	0,00	0,00	115,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Tarif associations artistiques extérieures à Tonnerre : prestation avec entrée gratuite	85,00	160,00	170,00	45,00	80,00		105,00		
Tarif associations artistiques extérieures à Tonnerre : prestation avec entrée payante	170,00	315,00	170,00				105,00	395,00	
Entreprises de Tonnerre	220,00	420,00	115,00	40,00	80,00		105,00	535,00	
Entreprises extérieures à Tonnerre	430,00	630,00	170,00	60,00	115,00		170,00	745,00	
Administrations	85,00	160,00	115,00	45,00	80,00	45,00	80,00	395,00	
forfait ménage	150,00	150,00	100,00	80,00	80,00	100,00	100,00	400,00	

Location de salle week-end à partir du 1er janvier 2026 (du vendredi 16h au lundi 9h)

Tarif par week-end		Grande salle Marland		Cuisine Marland	Salles de réunion (Marland)		Espace polyvalent des Prés-Hauts		Marché couvert
		une journée	week-end	journée	une journée	week-end	une journée	week-end	journée
		Tarif normal	520,00	780,00	170,00				260,00
Tarif Tonnerrois (habitants de Tonnerre) *	260,00	390,00	115,00				130,00		
Tarif association de Tonnerre : manifestation payante	195,00	295,00	115,00				130,00	395,00	
Tarif association de Tonnerre : manifestation gratuite : sans paiement des entrées			115,00			0,00	0,00		
Tarif associations artistiques extérieures à Tonnerre : prestation avec entrée gratuite	195,00		170,00	115,00			150,00		
Tarif associations artistiques extérieures à Tonnerre : prestation avec entrée payante	395,00	590,00	170,00					590,00	
Entreprises de Tonnerre	525,00		115,00			130,00	260,00	640,00	
Entreprises extérieures à Tonnerre	785,00		170,00			150,00	300,00	905,00	
Administrations	195,00		170,00	115,00		115,00	230,00	395,00	
forfait ménage	150,00	150,00	100,00	80,00	80,00	100,00	100,00	200,00	

* Pour toute personne ayant une résidence principale présentant un justificatif de domicile de moins de 3 mois

*** Utilisable du lundi 14h au vendredi 12h ou le samedi à partir du samedi 15h

Les catégories de gratuité : ensemble des manifestations co-organisées par la ville de Tonnerre ou en partenariat, et/ou dans le cadre d'une convention, d'un parrainage, ou pour des actions solidaires uniquement sur décision écrite de Monsieur le Maire

Caution responsabilité civile / propreté : il est retenu un forfait de 500 euros pour la grande salle Marland et la marché couvert et un forfait de 100 € pour les autres salles.

Une caution clefs pass et télécommande : 100 euros

Mise à disposition payante sur la base de 50% du tarif mentionné, une fois par année civile, pour une location, par une association de Tonnerre pour une manifestation payant (hors usage de la cuisine Marland et Marché couvert)

tarif non prévu